



Projet de Loi de Finances 2021

L'UNSa Justice et ses composantes ont assisté ce jour à la présentation du budget de la Justice 2021 par le garde des Sceaux. Celui-ci fait état d'un budget historique !... **En augmentation de 8%, soit + de 550 millions d'euros pour atteindre 8,2 milliards**, il revendique un effort budgétaire sans précédent !

Pour la Première Organisation Syndicale, nous resterons plus prudents !... Certes les chiffres sont là, mais il est nécessaire de découvrir plus au fond l'articulation, la ventilation et les détails de cette présentation qui reste somme toute, très générale.

Donc, nous prenons acte des annonces déclinées ci-dessous, tout en sachant que nous souhaitons avoir une présentation plus précise, direction par direction afin de mieux appréhender l'impact de ces mesures à destination des Personnels.

Dans les grandes lignes, le gouvernement vient d'annoncer 2 450 emplois supplémentaires pour sortir la Justice du dénuement, dont 1500 emplois au titre de la loi de programmation Justice et 950 emplois recrutés dès maintenant afin de répondre à la volonté du Ministre en matière de Justice de proximité. Ces éléments concernent l'ensemble des directions.

D'ores et déjà, l'UNSa Justice est montée au créneau afin de mettre un nom sur cette annonce de 950 emplois. Il s'agit d'emplois de Contractuels et par conséquent, de précarisation de nos missions de Justice. Si la situation peut inviter le gouvernement à prendre certaines dispositions, nous ne sommes pas dupes s'agissant de cette volonté annoncée en 2020, visant à augmenter sensiblement le recrutement de Contractuels en lieu et place de Fonctionnaires !

Sur le plan immobilier, le garde des Sceaux a annoncé près de 800 millions d'euros au PLF 2021 et plusieurs milliards sur le plan pluriannuel afin de respecter l'engagement du Président de la République s'agissant de la construction de 15 000 places de prison d'ici 2027, d'améliorer la maintenance des établissements existants pour l'administration pénitentiaire et pour les services judiciaires, de mettre en œuvre la programmation immobilière et la réforme de l'organisation judiciaire.

A ce stade, pour l'UNSa Justice, il s'agit d'annonces très générales qui mériteront des éclaircissements pour visualiser les engagements budgétaires et les emprises foncières.

Sur le plan valorisation des Personnels, le Ministre a annoncé des mesures visant à renforcer l'attractivité des métiers de la Justice et reconnaître l'engagement des Agents, pour une enveloppe globale de près de 51 millions d'euros. Il s'agit de mesures catégorielles ainsi que la dernière tranche du PPCR pour tous les Corps, pour un montant de 16 millions d'euros.

Sur ce sujet très sensible, l'UNSa Justice avait dès l'arrivée du nouveau garde des Sceaux, fixé ses revendications, direction par direction, corps par corps, spécialité par spécialité, souhaitant que personne ne soit oublié, comme c'est trop souvent le cas au-delà des discours.

Là encore, nous prenons acte des annonces faites, et souhaitons les appréhender dans le détail afin de voir ce qu'elles représentent pour chaque Agent de ce ministère.

S'agissant de l'Action Sociale, le Ministre a présenté un budget en hausse de 7 %, sans aller plus au fond.

Pour l'UNSa Justice, nous saluons cette nouvelle hausse et nous réitérons nos priorités à destination des Personnels en matière d'aide aux logements, de petite enfance, de restauration collective...

A ce stade de la présentation qui nous a été faite ce matin, cela donne quoi ?

S'agissant des Corps Communs du ministère :

Le Ministre a clairement reconnu le rôle important tenu par les Corps Communs dans le fonctionnement des Institutions. Il a indiqué vouloir faire reconnaître les compétences et les sujétions supportées par les Corps Communs (Personnels Administratifs et Techniques).

L'UNSa Justice prend bonne note de la volonté du garde des Sceaux d'être le Ministre des 90 000 Agents qui servent au quotidien au sein de ce ministère.

Outre un recrutement réparti dans les différentes directions d'emploi, les mesures financières indemnitaires suivantes ont été annoncées :

+ 3 millions d'euros pour la revalorisation de l'IFSEE de l'ensemble des Personnels des Corps Communs.

L'UNSa Justice avait fortement insisté sur l'exigence et la nécessité d'apporter une reconnaissance aux Personnels des Corps Communs ainsi qu'à ceux exerçant spécifiquement dans les greffes pénitentiaires et au sein des régies des comptes nominatifs (voir chapitre pénitentiaire). Maintenant, restons vigilant quant à la ventilation de ces éléments indemnitaires !...

S'agissant de l'administration pénitentiaire :

Le budget de cette direction **en augmentation de + 9%, soit un budget de 3,3 milliards d'euros.**

Le détail des annonces ci-dessous par thématique :

EMPLOI :

+ 1192 emplois qui se décomposent :

+ 711 Surveillants, + 235 CPIP, + 80 Cat.A, + 23 Cat.B, + 33 postes dans les fonctions de greffe et le Corps de Commandement, + 10 non fléchés dans la présentation.

+ 100 recrutements (d'ici la fin de l'année) de Contractuels en renfort dans les SPIP, dans le cadre du PSE et déploiement du bracelet anti rapprochement.

L'UFAP UNSa Justice prend acte des premiers éléments présentés s'agissant des emplois, sachant qu'une partie non négligeable des emplois de Surveillants correspondent à la mise en œuvre du protocole de janvier 2018 signé par notre Organisation Syndicale. Au-delà et à ce stade d'appréciation, nous ne pouvons pas entendre qu'il s'agisse d'un budget historique en matière d'emplois. On est encore loin du compte en créations nécessaires, notamment au regard des répercussions directes de la mise en œuvre de la LPJ concernant les SPIP !

L'UFAP UNSa Justice ne peut que regretter le recrutement d'emplois Contractuels en lieu et place d'emplois statutaires. La raison invoquée par le garde des Sceaux pour les justifier n'est pas entendable, car gouverner c'est avant tout prévoir !...

Nous attendons la présentation faite par la DAP. Celle-ci devrait nous permettre d'avoir la ventilation des emplois présentés.

INDEMNITAIRE :

Des revalorisations indemnitaires sont prévues :

+ 12 millions d'euros pour la revalorisation de l'ICP sur 3 ans, dont 5,3 millions d'euros au titre de l'année 2021.

+ 300 000 euros à destination des Personnels Techniques de la DAP.

+ 1 million d'euros pour les Personnels (PA et PS) des greffes pénitentiaires.

+ 200 000 euros pour les Régisseurs des régies des comptes nominatifs.

+ 3,4 millions d'euros de revalorisation salariale pour la filière Insertion Probation, dans le cadre de la filière sociale.

+ 1 million d'euros de revalorisation indemnitaire les cadres pénitentiaires (CSP, DPIIP, DSP).

L'UFAP UNSa Justice prend là encore, acte des annonces du gouvernement. Nous avons présenté cet été un arsenal de revendications pour l'ensemble des Personnels pénitentiaires.

Visiblement certaines de nos revendications ont été fléchées, maintenant il reste à savoir ce que cela représente pour chaque Agent, puisque les montants annoncés sont globalisés.

Nous revendiquons entre autres, une revalorisation de l'ICP pour le CEA ainsi que pour les Personnels Techniques (avant que celle-ci ne soit transformée en IFSE), tout comme une revalorisation des primes de greffes et des régies des comptes nominatifs.

S'agissant des Personnels Techniques, cela correspond à l'augmentation des 400 euros promise et enfin financée pour 2021.

Pour les Régisseurs des régies des comptes nominatifs et les Personnels (PA et PS) des greffes pénitentiaires, cela devrait correspondre à une revalorisation annuelle de 1200 euros.

Concernant la revalorisation de l'ICP pour les Agents du CEA, celle-ci se ferait sur trois ans par le biais d'une majoration du taux de base à 1400€ :

- SVT : majoration progressive pour atteindre un taux de 1,30% ; soit une ICP majorée à 1820€ au 1^{er} janvier 2023. (+ 420€)

- BGD : majoration progressive pour atteindre un taux de 1,40% ; soit une ICP majorée à 1960€ au 1^{er} janvier 2023. (+ 560€)

- 1^{er} SVT et Major le taux de majoration actuellement à 1,72% passera progressivement à 2,12% ; soit une ICP majorée à 2968€ au 1^{er} janvier 2023. (+560€)

Reste à connaître la progression annuelle de ces taux à compter du 1^{er} janvier 2021. Selon les éléments présentés, la Chancellerie souhaite pour 2021, porter l'effort de revalorisation le plus important sur les Surveillants des échelons 1 à 4, puis un degré moindre sur les échelons de 5 à 8. puis de 9 à 12 au même niveau de revalorisation que les Brigadiers / 1^{er}Svts et Majors. En 2022 et 2023 la progression serait régulée pour atteindre les pourcentages de majoration ci-dessus.

Enfin s'agissant des Personnels de la filière Insertion Probation, un enveloppe de 3,4 millions d'euros doit permettre des revalorisations dans le prolongement de la réforme statutaire et indemnitaire que nous avons signée. La DAP devrait nous présenter début octobre la déclinaison de cette enveloppe afin de visualiser ce que cela représente pour chaque Personnel.

IMMOBILIER et SÉCURITÉ :

+ 556 millions d'euros pour la construction de 8000 places de prison avant la fin du quinquennat.

+ 63 millions d'euros pour le renforcement de la sécurité pénitentiaire (brouilleurs, développement de la vidéo surveillance, lutte anti drone...).

MÉTIER ET MISSIONS :

Le garde des Sceaux a confirmé son intérêt pour de nos métiers et nos missions, en engageant le développement sur l'ensemble du territoire l'expérimentation du Surveillant acteur, comme étant le « référent de la détention ». Il souhaite un changement important sur le regard que doit avoir la société sur nos missions et sur le rôle fondamental que jouent les Personnels pénitentiaires et en particulier le Surveillant dans la gestion de la détention et la prise en charge des PPSMJ. Il a aussi annoncé ce que nous rapportions de notre entretien avec lui, à savoir l'ouverture de

groupes de travail visant à développer la réflexion sur ces évolutions, au même titre, qu'il souhaite généraliser certaines bonnes pratiques mises en œuvre ici ou là.

A ce titre, il souhaite vivement changer l'image de la société à l'égard des Personnels et de la prison !... Ces travaux seront conduits dans un délai resserré à compter du mois d'octobre, avec une volonté politique de les porter.

S'agissant des services judiciaires :

Le budget de cette direction est en **augmentation de 7%, soit une hausse de 203 millions d'euros.**

Le détail des annonces ci-dessous par thématique :

EMPLOI :

+ 1082 créations d'emplois qui se décomposent ainsi :

+50 Magistrats, +130 DSGJ et Attachés, +100 Greffiers, +38 autres catégories ;
+496 Contractuels de catégorie B en soutien au greffe, +268 Juristes Assistants.

L'UNSa SJ prend acte de la création de postes dans les greffes mais regrette la part importante consacrée à de l'emploi de contractuel non pérenne (+764 dès 2024) au détriment des emplois de Fonctionnaires (+318).

L'UNSa SJ sera vigilante quant à la traduction effective de ces annonces en matière de recrutement !

INDEMNITAIRE :

Des revalorisations indemnitaires sont prévues :

+ 6 millions d'euros pour les Corps particuliers de Greffiers et DSGJ.

Les Adjoints (Tech. Et Adm.) et Secrétaires Administratifs de la DSJ bénéficieront de la revalorisation de l'IFSE.

L'UNSa SJ avait demandé lors de nos différents entretiens avec le garde des Sceaux, une revalorisation indemnitaire de l'ensemble des Personnels à la hauteur de l'engagement et des responsabilités, nous attendons la répartition de cette enveloppe !

En outre, les Personnels judiciaires affectés dans le département de Seine Saint Denis bénéficieront du dispositif interministériel de prime de fidélisation.

IMMOBILIER :

+ 227 millions d'euros en hausse de 6% avec des rénovations et constructions des bâtiments judiciaires :

- Rénovation : Aix en Provence, Bastia, Lisieux, palais historique de Paris « Île de la Cité ».
- Construction : Lille, Mont-de-Marsan, Perpignan.

Le TJ de Bobigny bénéficiera d'un programme de rénovation et d'une extension avec la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera le pénal avec prévision de livraison en 2025.

L'UNSa SJ prend acte de ces annonces qui devront se traduire rapidement sur le terrain afin d'offrir aux Personnels judiciaires des conditions de travail décentes.

S'agissant de la PJJ :

Le budget de cette direction en **augmentation de +7%.**

Sur la hausse de crédit annoncée, il est avant tout question de financer des associations dans le cadre d'alternatives aux poursuites et de réponses plus rapides aux actes les moins graves. Ce type de discours n'est pas fait pour nous rassurer... De quelles réponses parle-t-on ?...

Le Ministre s'est par ailleurs déclaré favorable au développement de la surveillance électronique ainsi que des TIG.

L'UNSa SPJJ regrette par ailleurs, que la PJJ n'ait pas été ciblée nommément quant à la hausse des moyens et que la prise en charge des jeunes mineurs soit surtout évoquée par le ministre comme étant l'affaire de l'associatif !

Le détail des annonces ci-dessous par thématique :

EMPLOI :

+ 130 créations d'emplois ont été annoncées, dont un grand nombre serait réservé à des Contractuels.

L'UNSa SPJJ attend des précisions sur ces annonces, mais le discours qui consiste à dire que l'urgence à pourvoir des postes nécessite le recrutement sous contrat ne peut nous satisfaire. La gestion RH devrait permettre une anticipation et une adaptation des recrutements de Fonctionnaires aux besoins des services.

INDEMNITAIRE :

Des revalorisations indemnitaires sont prévues :

+ 500 000 euros pour la prime de nuit, dimanche et jour férié et l'indemnité de camp.

L'UNSa SPJJ salue ces revalorisations qui n'ont pas évolué depuis des années. Nous les saluons car elles vont dans le sens de celles qui avaient été portées par notre Organisation Syndicale.

Par contre, toujours rien, s'agissant de la revalorisation de l'astreinte qui n'a pas été évoquée en tant que telle !...Nous attendrons donc de voir la déclinaison de l'ensemble de ces annonces plus précisément par notre direction.

L'ensemble des éléments présentés constitueraient une revalorisation salariale moyenne de + 14% pour les Éducateurs travaillant en hébergement.

Pour l'UNSa SPJJ, la question de l'attractivité et de la fidélisation est un réel Souci !... Aussi, si nous pouvons nous réjouir de cette annonce, nous ne sommes pas certains que cela règlera la question de l'hébergement en crise depuis de nombreuses années à la PJJ. Nous pensons également que la revalorisation devrait également concerner les Personnels travaillant en détention qui, de notre point de vue, ne bénéficient pas d'un indemnitaire suffisant au regard de la classification dans le RIFSEEP.

En outre, les Personnels de la PJJ affectés dans le département de Seine Saint Denis bénéficieront du dispositif interministériel de prime de fidélisation.

IMMOBILIER :

Le garde des Sceaux a annoncé parmi les nouvelles mesures, la création de trois structures de type « ISEMA » (internat socio-éducatif médicalisé pour adolescent), financées par la PJJ, l'ARS et le Conseil Général, visant à accueillir les jeunes les plus difficiles.

Pour l'UNSa SPJJ cette annonce tombe comme un cheveu sur la soupe !... Sans aucune concertation préalable avec les Organisations Syndicales, ni retour sur l'expérimentation en cours...

Enfin, le Ministre a précisé qu'une partie des moyens supplémentaires alloués seraient destinés à la mise en place de la réforme du code de procédure pénale des mineurs qui est toujours prévue pour 2021.

Paris, le 29 septembre 2020
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET